

CHARTRE DE L'OPERATION « PARITÉ SPORT »

(Version 2024)

Axe 1. Parce que les modes de pratiques sportives proposés aux femmes doivent satisfaire leurs attentes.

- plus axées sur le loisir, l'entretien physique, la santé, le bien-être
- attachées à des finalités personnelles
- recherchant des aspects relationnels et conviviaux

Parce qu'elles sont moins attirées par les notions de confrontation et de performance.

Il convient : **de proposer une offre sportive innovante tant dans la forme de pratique (activités nouvelles plus attractives, adaptation des pratiques traditionnelles...) qu'au niveau de la pédagogie.**

Axe 2. Parce qu'elles peuvent ou qu'elles veulent situer leurs pratiques sportives à des moments différents.

La journée pouvant être un moment plus approprié.

Il convient : **de proposer des créneaux horaires pratiques et d'ouvrir, si c'est possible, en journée.**

Axe 3. Parce que les freins à la pratique peuvent être dus à leurs obligations de la vie familiale.

Il convient : **de développer des activités permettant la pratique intergénérationnelle, d'organiser la pratique sportive près de lieux d'accueil et de pratique pour enfants ou d'imaginer des partenariats avec des structures de proximité (crèches, garderies...) et de développer des activités sport et famille.**

Axe 4. Parce que les freins à la pratique sportive des femmes peuvent être sociétaux et culturels.

Il convient :

- de favoriser le « bien vivre ensemble ».
- de discuter, argumenter, communiquer sur les bienfaits pour les femmes d'une pratique sportive adaptée et régulière et valoriser l'image de la femme sportive.
- de proposer des activités réservées aux femmes si nécessaire pour lever les freins culturels (veiller à un encadrement mixte, voire uniquement féminin dans un premier temps etc...).
- afin d'instaurer un climat de confiance, d'accorder des temps de parole et d'échange aux femmes pour qu'elles puissent exprimer au sein de l'association sportive leurs difficultés, sensations, expériences.

Axe 5. Parce que l'image des clubs sportifs ne correspond pas toujours à leurs attentes.

Il convient, en fonction de la discipline pratiquée :

- de proposer des espaces de pratique en rupture avec les représentations dominantes du sport, des espaces plus ancrés sur l'échange, la santé, le bien-être, le loisir, la convivialité, la proximité.
- de proposer des lieux de pratique facilement accessibles (transports etc...) et sécurisés.
- de veiller à une répartition équitable des installations sportives entre hommes et femmes.
- de mettre en œuvre un protocole de sécurité active pour prévenir toute forme de violence, de harcèlement ou d'abus physique ou verbal.

Axe 6. Parce que, pour les femmes, l'accès aux fonctions de dirigeantes et d'éducatrices n'est pas un parcours évident. (Au moins une action dans cet axe)

Il convient:

- de les accompagner vers les fonctions de responsabilités.
- de développer un management innovant.
- de proposer des formations à la prise de responsabilités.
- de favoriser la cooptation.
- de faire évoluer les statuts.